

# Procès-verbal de la réunion du C.C.A.S.

## Séance du 13 février 2024 - 18h30

### Ordre du Jour :

- Compte administratif 2023
- Compte de gestion 2023
- Budget 2024
- Subvention à la bibliothèque 2024
- Délibérations manifestations 2024
- Point sur Noël du groupe scolaire
- Point sur le repas des Aînés
- Informations du Président
- Date prochaine réunion

**Présents :** Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETÉY – Christian WAGENER – Marie-Noëlle HOCQUET – Josiane CARMINATI-LUCAS – Michel BERNARD – Jean-Claude WURTZ Annie LEGRAND.

### Excusés ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Mireille MENAND procuration à Martial BEUGNET

Danièle GODEY procuration à Dominique PETITJEAN

Céline MICHARD procuration à Christian WAGENER

**Secrétaire de séance :** Marie-Noëlle HOCQUET

### APPROBATION DU PV DU C.C.A.S. DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

Le Président invite les administrateurs à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du jeudi 16 novembre 2023. En l'absence d'observations, le C.C.A.S. approuve ce dernier à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif est présenté par Dominique PETITJEAN.

Pendant l'examen et le vote du compte administratif, le Président est sorti de la salle.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Ce jour :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de + 4 128,48 €.

Les membres du C.C.A.S. décident d'affecter le résultat comme suit :

**Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créateur) : 4 128,48 €**

Accord à l'unanimité.

### **COMPTE DE GESTION 2023**

Receveur : Monsieur ROSE-HANO Laurent

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

**Les membres du C.C.A.S. déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

Accord à l'unanimité.

### **BUDGET 2024**

Vu l'instruction comptable applicable aux C.C.A.S. et C.I.A.S. ;

Vu la délibération n° 01-2024 en date du 13 février 2024 approuvant l'affectation des résultats 2023 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. :

- **Décide** de voter le Budget Primitif 2024 :
  - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **Adopte** le Budget Primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses : 15 000,48 €	Néant
Recettes : 15 000,48 €	

**Vote :**

- Pour : 14
- Abstention : 1
- Contre : 0

### **SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE 2024**

Vu l'accord de principe donné par le C.C.A.S. en date du 3 octobre 2006 concernant une aide du C.C.A.S. pour la mise en place de la gratuité des prêts de livres aux Dracysiens ;  
Vu le bilan 2023, le budget 2024 et les projets ;  
Considérant que M. WURTZ Jean-Claude, adhérent à la bibliothèque est sorti durant l'adoption de cette délibération et n'a pas pris part au vote de celle-ci.

Les membres du C.C.A.S. ont décidé d'accorder une subvention de 1 750 € sur le BP 2024.

Accord à l'unanimité.

### **DELIBÉRATION MANIFESTATIONS 2024 DU C.C.A.S.**

Le C.C.A.S décide d'organiser et de fixer les tarifs des manifestations suivantes pour 2024 :

- Le « Vide-Grenier » : organisé le 5 mai :
  - 5 € (participation aux frais de communication).
- La « Bourse aux jouets et matériel de puériculture » : organisée le 13 octobre :
  - 6 € pour 2,40 x 0,80 m d'exposition (soit 2 tables) ;
  - Table supplémentaire : 3 €.

Le règlement des exposants se fera par chèque ou en espèce pour ces deux manifestations.

Les recettes liées à ces dernières seront encaissées par l'intermédiaire de la régie de recettes relative aux produits issus des dons, des manifestations et des ventes diverses.

Monsieur le Président rappelle aux membres du C.C.A.S. les modalités décidées précédemment en matière d'organisation de la prochaine « Bourse aux Jouets et Matériels de Puériculture », à savoir :

- ✓ Limiter le nombre de table par exposant à **3 maximum** (1 forfait de 2 tables + 1 table supplémentaire) pour éviter les ventes dites « commerciales » ;
- ✓ Restreindre le nombre de table à 54 (maximum) afin de permettre une meilleure circulation du public entre les stands des différents exposants ;
- ✓ Communiquer en priorité les dates et les modalités d'inscription aux dracysiens par le biais du Dracy Infos, puis sous un délai de 8 jours relayer l'information sur les supports habituels (site internet, panneaux lumineux, presse, flyers,...).

Accord à l'unanimité.

### **POINT SUR NOËL DU GROUPE SCOLAIRE**

Pour l'année 2023, Monsieur le Président du C.C.A.S rappelle que c'était la compagnie « Compagnie SHAGAI » qui avait été choisie, par les enseignants pour interpréter le spectacle intitulé « Le Bal de Noël » (coût de la prestation : 600 €). Celui-ci a eu lieu le vendredi 15 décembre à 10 heures la salle polyvalente André JARROT et a été particulièrement apprécié par les enfants.

Le C.C.A.S. a également, comme les années précédentes, offert un Père Noël en chocolat, à chaque enfant.

### **POINT SUR LE REPAS DES AÎNÉS**

2018 : 264 invités, 108 présents. Coût total sans les vins : 3 564 €

2019 : 308 invités, 122 présents. Coût total sans les vins : 4 026 €  
2020 : 301 invités, 128 présents. Coût total sans les vins : 4 585 €  
2021 : 206 invités, 96 présents. Coût total sans les vins : 3 395 €  
2022 : 286 invités, 99 présents. Coût total sans les vins : 3 636 €  
2023 : 228 invités, 127 présents. Coût total sans les vins : 4 752 €  
2024 : 231 invités, 123 présents. Coût total sans les vins : 4 572 €

Quelques remerciements ont été adressés aux membres du C.C.A.S. pour l'ambiance conviviale et chaleureuse du repas. Néanmoins quelques remarques ont été formulées sur le repas et plus précisément sur le plat principal (cuissons différentes d'un convive à un autre et un manque de sauce) et le dessert jugé trop copieux pour une fin de repas. Ces dernières ont été directement remontées à l'équipe du restaurant La Garenne présente ce jour-ci.

Après échanges et afin d'être plus vigilant quant à la qualité du repas servi au prochain repas des aînés, les membres du C.C.A.S. décident :

- De solliciter deux propositions d'entrée, de plat et de dessert en amont au prestataire ;
- D'augmenter le prix par convive à 37 € au lieu de 36 € jusqu'à présent ;
- D'envisager la possibilité de mettre en concurrence le restaurant « *La Garenne* » en fonction des retours.

### **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT :**

**- Remerciements pour le don de matériels de puériculture et d'hygiène au Relai Bébé des Restos du Cœur :**

Pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive, un don en produits divers (couches, lait en poudre...) d'une valeur de 537 € a été remis au représentant du centre chalonnais des Restos du Cœur (M. Jean-Louis MILLARD), lors des vœux de la Municipalité, qui se sont tenus le 9 janvier dernier.

### **DATE DE PROCHAINE RÉUNION**

Le 9 avril 2024 à 18h30.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Le Secrétaire  
Marie-Noëlle HOCQUET



Le Président du C.C.A.S.,  
Olivier GROSJEAN

